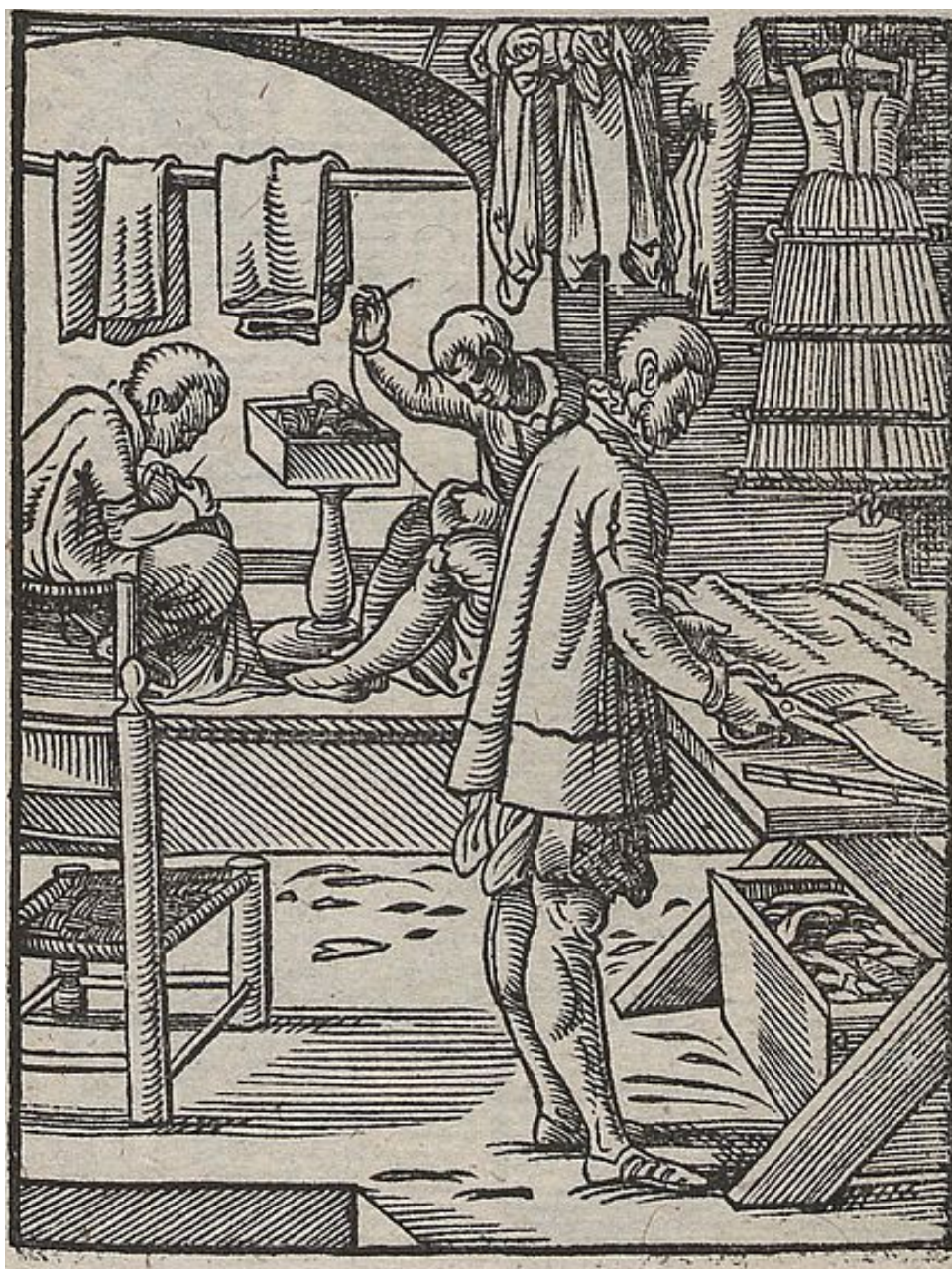


**LA PRODUCTION DE VÊTEMENTS À PARIS**  
**SAVOIR-FAIRE TRADITIONNELS, INNOVATIONS ET TRANSFERTS DE TECHNIQUES**  
**DANS LES MÉTIERS DE L'HABILLEMENT AU XVI<sup>E</sup> SIÈCLE**

Programme collaboratif n° 1 : « Compétences et savoirs »



Jost Amman  
Vue de l'atelier d'un tailleur d'habits  
1568  
gravure sur bois tirée du *Das Ständebuch* [Livre des métiers]

Depuis la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, les modes vestimentaires françaises du XVI<sup>e</sup> siècle ont fait l'objet d'importantes études dont les auteurs, en l'absence de pièces conservées ou identifiées avec certitude, ont principalement eu recours aux représentations littéraires et iconographiques<sup>1</sup>. Plus récemment, d'autres types de documents ont été examinés par les historiens, parmi lesquels le matériel textile mis au jour par les archéologues et des sources textuelles jusqu'alors pas ou peu exploitées : écrits de moralistes, rapports d'ambassadeurs, relations d'entrées royales, manuels de civilité, ouvrages médicaux et documents de comptabilité<sup>2</sup>. En revanche, les archives notariales, qui offrent au chercheur des informations précises, datées et nombreuses, n'ont pas encore été analysées de manière systématique, comme elles ont pu l'être pour des périodes plus tardives<sup>3</sup>. De même, la production et le commerce des vêtements, qui pourraient précisément être mieux compris à partir de ces sources, demeurent des domaines peu explorés pour cette période. Ce projet de recherche se propose de combler cette lacune en s'intéressant tout particulièrement aux techniques, traditionnelles et nouvelles, mises en œuvre dans les ateliers parisiens au XVI<sup>e</sup> siècle.

Dans les grands centres urbains, la confection de vêtements occupait au XVI<sup>e</sup> siècle des artisans aux savoir-faire variés (tailleurs d'habits, couturiers, pourpointiers, chaussetiers, lingères, bonnetiers), auxquels on peut ajouter ceux chargés des décors (brodeurs, passementiers, rubaniers, plumassiers) et les fabricants d'accessoires (chapeliers, boursiers, gantiers-parfumeurs). À Paris, la plupart de ces professions étaient encadrées depuis le XIII<sup>e</sup> siècle par des règlements écrits qui précisaient les spécialités de chacun et définissaient les monopoles. Les tailleurs avaient ainsi le privilège de la coupe de vêtements neufs (*sur mesure* ou *sans mesure*<sup>4</sup>), exception faite des vêtements d'enfants, dont la confection était autorisée à tous<sup>5</sup>, tandis que les fripiers avaient celui de repriser, retailer et vendre les vieux habits<sup>6</sup>. De même, un savetier n'avait pas le droit d'employer plus d'un tiers de cuir neuf dans son ouvrage, au risque d'entrer en concurrence avec les cordonniers<sup>7</sup>. Le premier axe de cette étude consistera à faire le point sur l'organisation des métiers de l'habillement à Paris au XVI<sup>e</sup> siècle afin de définir précisément les savoir-faire maîtrisés par les uns et les autres et le rôle de chacun dans la chaîne de production d'un vêtement. On pourra alors se demander dans quelle mesure une lingère réalisait elle-même les décors brodés sur les cols et manchettes des

---

<sup>1</sup> Cf. notamment J. Quicherat, *Histoire du costume en France depuis les temps les plus reculés jusqu'à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, 1875 et F. Boucher, *Histoire du costume en Occident : des origines à nos jours*, Paris, 1965.

<sup>2</sup> Cf. notamment R. M. Anderson, « Spanish dress worn by a queen of France » dans *Gazette des Beaux-Arts*, t. XCVII, 1981, p. 215-222 ; M. Chatenet, « Habits de cérémonie : les mariages à la cour des Valois », dans *Femmes & pouvoir politique : Les princesses d'Europe, XV<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle*, sous la direction d'Isabelle Poutrin et Marie-Karine Schaub, actes du colloque, Saint-Denis et Paris, 2007, p. 218-232 ; I. Paresys, « Paraître et se vêtir au XVI<sup>e</sup> siècle : morales vestimentaires », dans *Paraître et se vêtir au XVI<sup>e</sup> siècle*, sous la direction de Marie Viallon, actes du XIII<sup>e</sup> colloque du Puy-en-Velay, Saint-Étienne, 2006, p. 11-36 et G. Vigarello, *Le corps redressé*, Paris, 1978.

<sup>3</sup> D. Roche, *La culture des apparences : une histoire du vêtement, XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, 1989 et P. Perrot, *Les dessus et les dessous de la bourgeoisie : une histoire du vêtement au XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, 1981.

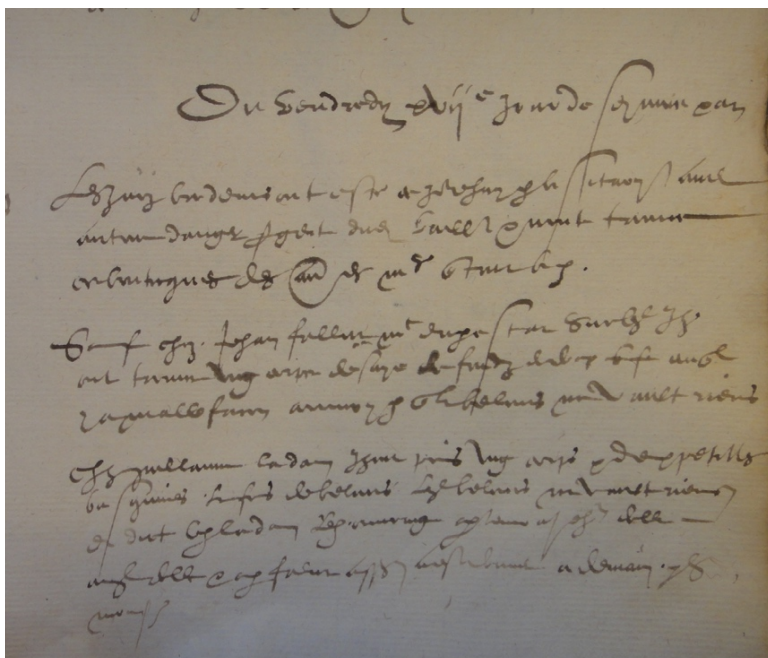
<sup>4</sup> Expression que l'on rencontre dans les statuts de 1467, 1583 et 1660 (R. de Lespinasse, *Les métiers et corporations de la ville de Paris*, t. III, Paris, 1897, p. 183, 192 et 195 à la note 2).

<sup>5</sup> Cf. statuts du 1<sup>er</sup> décembre 1366, art. 2 (R. de Lespinasse, *op. cit.* à la note 4, p. 186-187).

<sup>6</sup> R. de Lespinasse, *op. cit.* à la note 4, p. 184.

<sup>7</sup> Statuts des cordonniers de 1573, art. 39 (R. de Lespinasse, *op. cit.* à la note 4, p. 350).

chemises ou si, au contraire, elle avait systématiquement recours à la sous-traitance<sup>8</sup>. De même, un brodeur pouvait-il rembourrer et piquer un pourpoint, travail qui relevait des compétences du pourpointier, comme pourraient le laisser supposer des mentions extraites des comptabilités royales<sup>9</sup> ? Les éditions imprimées des statuts, dont il faudra compléter la lecture par la consultation des originaux ou de copies plus tardives, permettront d'établir ce premier état des lieux<sup>10</sup>. Le résultat de dépouillements précédemment effectués dans le cadre d'une thèse de doctorat dans les fonds judiciaires de Saint-Germain-des-Prés viendra compléter ces informations. On y trouve notamment les statuts inédits des couturiers du faubourg, des descriptions techniques de chef-d'œuvre d'aspirants à la maîtrise et celles de marchandises saisies lors de visites d'ateliers par les jurés. Ces archives, dont l'équivalent n'a pas été conservé pour Paris, apportent de précieux éclairages sur la formation des apprentis, les compétences nécessaires pour passer maître et les conflits d'intérêt qui existaient alors entre certaines professions.



Saisie de marchandises frauduleuses (une saie et deux basquines) chez Jean Falluet et Guillaume Ladan, maîtres brodeurs à Saint-Germain-des-Prés le 17 mai 1577

<sup>8</sup> Comme pourrait le laisser supposer la mention d'un paiement pour trois douzaines de chemises *ouvertes de fil d'or et de soye* fait à Marie la Genevoise, lingère au service du roi, durant le quartier d'avril à juin 1536 (Arch. nat. KK 91).

<sup>9</sup> Cf. la mention de deux pourpoints livrés par Robert de Lucz, brodeur de François I<sup>er</sup>, durant le quartier de janvier à mars 1536 (n. st.) [Arch. nat., KK 91, fol. 47].

<sup>10</sup> G. Depping, *Règlements sur les arts et métiers de Paris, rédigés au XIII<sup>e</sup> siècle, et connus sous le nom du Livre des métiers d'Étienne Boileau* [...], 1837 et R. de Lespinasse, *op. cit.* à la note 4, Paris, 1886, 1892 et 1897, 3 t. Cet auteur n'ayant pas été exhaustif dans ses transcriptions des statuts des métiers de l'habillement, il conviendra de consulter également les originaux conservés dans le fonds du Châtelet (série Y) des Archives nationales, les manuscrits du *Livre des métiers* (Arch. nat., KK 1006, 1336, 1337 et BnF, Ms. fr. 11709) et les copies de la collection Lamoignon conservées aux archives de la Préfecture de police.



L'introduction de modes venues de l'étranger, notamment par l'intermédiaire d'ambassades<sup>11</sup> et la circulation de poupées de mode<sup>12</sup>, contraignit les artisans parisiens à s'adapter au renouvellement constant des formes vestimentaires. La lecture des inventaires des garde-robes révèle l'appropriation de motifs (la *mauresque*), de types de vêtement (cape à l'espagnole, haut-de-chausses à la *gréguesque*, à la *politaine*) et d'accessoires (coiffes à la polonaise) venus d'ailleurs, principalement d'Italie, d'Espagne, d'Allemagne, d'Angleterre, de Pologne, de Grèce ou encore de Turquie, dont il conviendra de relever les occurrences de manière systématique. La vogue des modes à l'espagnole dès les années 1530 eut pour conséquence l'apparition de deux nouveaux dessous dans le vestiaire féminin : la *verdugale* (vertugadin) et le corps piqué, dont les procédés de fabrication en France n'ont pas encore été précisément étudiés. En partant de ce que l'on sait des techniques espagnoles et de rares exemples conservés, on pourra se demander si ces nouveautés furent simplement transposées ou, au contraire, adaptées par les tailleurs parisiens. Ce deuxième axe de travail permettra non seulement de mieux connaître l'histoire du vêtement en France au XVI<sup>e</sup> siècle, mais également de recenser sous la forme d'un glossaire le vocabulaire des techniques et des matériaux employés à cette époque.



Christoph Weiditz  
Vue du port de Barcelone avec une représentation de vertugadin à gauche  
vers 1532  
plume et encre brune, gouache et aquarelle sur vélin  
Nuremberg, Nationalmuseum

<sup>11</sup> Cf. le cas de l'ambassade polonaise à Paris en 1573.

<sup>12</sup> Y. Croizat, « "Living Dolls": François I<sup>er</sup> Dresses His Women », dans *Renaissance Quarterly*, vol. LX, 2007, p. 94-130.

Enfin, un troisième axe visera à observer l'introduction, la mise en œuvre et la diffusion de techniques nouvelles au sein des métiers parisiens. Des artisans venus d'Italie, de Flandres ou encore de Grèce jouèrent un rôle dans l'apparition de ces procédés qu'il conviendra de préciser. Parmi eux, on peut citer les Italiens Jean Armenaris (découpeur de velours), Pantaleone Conte (brodeur), son épouse (lingère), Cyprian Fulchin (brodeur) et Léonard Delaune (tailleur d'habits), les Grecs Petro da Milan et Alexandre de Patras (brodeurs) et l'Anversois Rémi Goulifart (brodeur). Quelques cas ont d'ores et déjà pu être repérés, tel celui d'Alexandre de Patras qui exécuta à la demande de Catherine de Médicis en 1586 le gaufrage d'une robe de toile d'argent à l'aide de planches de bois gravées en relief<sup>13</sup>. La technique était alors inconnue en France. Pour la réalisation, il dut faire appel à un tailleur d'antiques, ouvrier spécialisé dans la sculpture sur bois, dont il contrôla avec attention le travail.

Les procédés de gaufrage étaient également pratiqués par les membres d'un petit métier libre, celui des *découpeurs, égratigneurs et gaufreurs*. Comme leur nom l'indique, ces ouvriers s'étaient également spécialisés dans la réalisation des *découpures*, aussi appelées *mouchetures* ou encore *taillades* dans les documents. Ces fentes décoratives étaient exécutées à l'aide de petits fers à la surface de l'étoffe du pourpoint, de la saie, de la robe ou du manteau afin de laisser apparaître le vêtement du dessous, généralement taillé dans une couleur contrastante. Si l'origine géographique précise de cet ornement (italienne ? suisse ? espagnole ?) est sujette à controverse<sup>14</sup>, il est possible d'en étudier les techniques d'exécution à Paris. Les listes d'outils et de marchandise tirées des inventaires après décès d'artisans du vêtement devraient permettre d'identifier d'autres exemples de transferts de techniques et les descriptions des garde-robes des habitants de Paris d'en retracer la chronologie.



Fragment de satin de soie vert, découpé, piqué et gaufré. Londres, V&A, inv. n° 743-1894  
© Victoria and Albert Museum, London



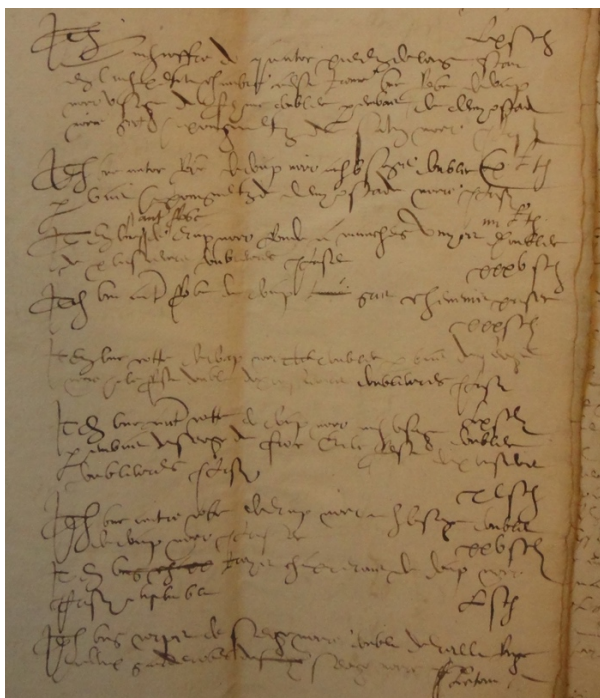
Fragment de velours de soie vert découpé  
New York, The Metropolitan Museum,  
Inv. n° 33.95.7

<sup>13</sup> Arch. nat., KK 117.

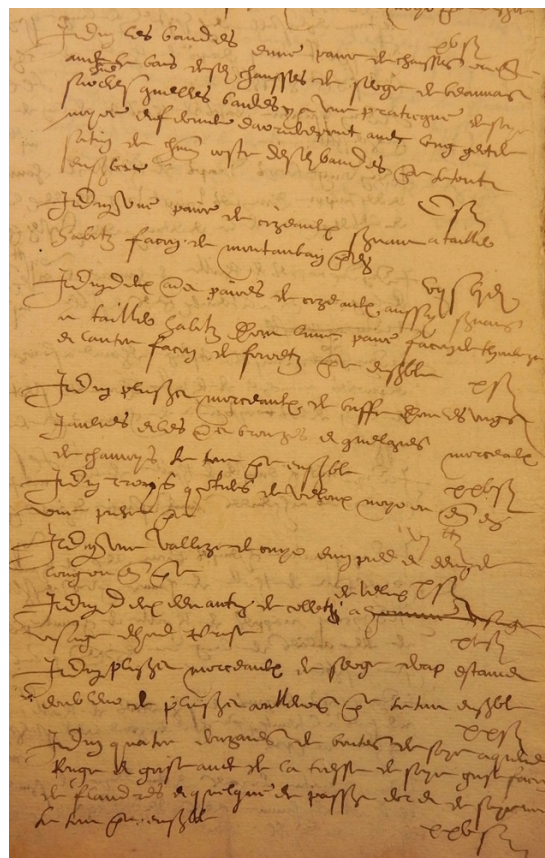
<sup>14</sup> O. Renaudeau, « Le costume français à la Renaissance : italianisme ou internationalisme ? » dans *De l'Italie à Chambord. François I<sup>er</sup> : la chevauchée des princes français*, catalogue d'exposition, château de Chambord, 2007, p. 109-122 et K. Simon-Muschaid, « Les débats sur la mode, la politique et les "vertus suisses" », dans *Micrologus*, t. XV, 2007, p. 353-378.



Outre les documents normatifs et judiciaires précédemment cités, ainsi que les informations recueillies lors des dépouillements des comptabilités royales effectués dans le cadre de mon doctorat, les archives notariales constituent la principale source envisagée pour mener à bien ce travail. Si l'on trouve quelques contrats engageant des brodeurs ou des marchés pour la livraison régulière de chaussures ou de linge de corps, ceux passés avec des tailleurs d'habits sont particulièrement rares. Ce sont donc les descriptions des garde-robes et celles des fonds d'atelier des artisans de l'habillement (tailleurs, lingères, chaussetiers, pourpointiers, etc.) tirées de leurs inventaires après décès qui, exploitées de manière systématique, apporteront le plus d'informations nouvelles. Ces sources devraient se compléter suffisamment pour écrire une histoire du vêtement au XVI<sup>e</sup> siècle à travers celle de ses techniques et contribuer ainsi à une meilleure connaissance des modes de cette période.



Extrait de l'inventaire de la garde-robe de Pierre Normain et de Catherine Petit, lingère, dressé après le décès de cette dernière



Extrait de l'inventaire de la marchandise de Pierre de Beauregard, chaussetier parisien, dressé après son décès